



## DECISION DU MAIRE

### n° 2021/04

**Objet : Contrat de cession du spectacle « Le Comte de Monte Cristo » avec l'entreprise Boulègue Production représentée par sa trésorière Madame Nathalie Michelangi.**

**Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

### D E C I D E

**Article 1** : de conclure avec l'entreprise Boulègue Production représentée par sa trésorière Madame Nathalie Michelangi, siren n°392 168 605 000070, située 29 rue Toussaint, 13003 MARSEILLE un contrat de cession du spectacle «Le Comte de Monte Cristo ».

- Date de la représentation : le jeudi 15 avril 2021 à 14h30  
Montant : 1 400 € (cession) + 142.74 € (avenant -frais de transport)

**Article 2** : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 28 janvier 2021.

Le Maire,  
Vincent GOYET

